

First Phosphate confirme le plus long intervalle à haute teneur à ce jour de 8,9 % de phosphate igné sur 156 mètres à partir de la surface à son projet Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 10 juillet 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer les résultats de 11 autres forages sur son projet Bégin-Lamarche situé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada.

Le programme de forage de 25 929 m de la Société a été complété avant l'échéance le 29 avril 2024. Tous les échantillons ont maintenant été envoyés pour analyses chez Actlabs. Peu après, une estimation des ressources 43-101 sera lancée, suivie immédiatement d'une évaluation économique préliminaire (" EEP "). Les résultats de ces deux études sont attendus pour la fin du quatrième trimestre fiscal 2024.

Points saillants :

- **Zone Montagne :**

- Le forage BL-24-92 a recoupé 8,13 % de P_2O_5 (phosphate) sur 177,0 m à partir d'une profondeur de surface de 15,0 m.
- Le BL-24-94 a révélé une intersection de 11,38 % de P_2O_5 sur 99,0 m à partir d'une profondeur de 51,0 m, y compris un intervalle de 14,56 % de P_2O_5 sur 42,7 m à partir de 89,0 m.
- Le forage BL-24-95 a révélé une intersection de 8,90 % de P_2O_5 sur 156,0 m à partir d'une profondeur de surface de 6,0 m.

- **Zone Sud :**

- Le forage BL-24-88 a recoupé 7,18 % de P_2O_5 sur 144,0 m à partir d'une profondeur de 261,0 m. Cette intersection est l'une des plus hautes concentrations de phosphate dans la Zone Sud.
- Le forage BL-24-89 a recoupé 5,99 % de P_2O_5 sur 112,0 m à partir d'une profondeur de 233,0 m.

- **Zone Nord-Ouest :**

- Le forage BL-24-91 a recoupé 7,63 % de P_2O_5 sur 45,0 m à partir d'une profondeur de 84,0 m.

« Jusqu'à présent, nous avons recoupé des couches significatives de phosphate dans tous les sondages sauf 2, de manière continue sur l'anomalie magnétique de 3 km de notre projet Bégin-Lamarche. » a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Nous avons un important horizon phosphaté qui sera quantifiée prochainement par une estimation de ressources 43-101 suivie immédiatement d'une évaluation économique préliminaire (PEA). »

Zone Montagne

Un total de 23 forages ont été complétés à ce jour dans la Zone Montagne tandis que les résultats de 20 de ces forages ont été reçus à ce jour. Les données reçues de ces 20 forages montrent des teneurs de plus de 10 % de P₂O₅ sur des largeurs allant de 7 m à 99 m. La Zone Montagne a été forée sur une longueur totale de 250 m à ce jour. Cette zone commence à se fusionner (à partir du sud-ouest) avec la Zone Nord (Figure 1) où une enveloppe minéralisée en phosphate de 500 m d'épaisseur existe, laquelle a délimité jusqu'à 5 couches individuelles allant de 60 m à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et se poursuivant jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la Zone Montagne et de la Zone Nord est d'environ 600 m.

Le forage BL-24-90 a recoupé 10,15 % de P₂O₅ (phosphate) sur 84,0 m à partir d'une profondeur de surface de 6,0 m. Le forage BL-24-92 a recoupé 8,13 % de P₂O₅ (phosphate) sur 177,0 m à partir d'une profondeur de surface de 15,0 m. Au sein de cette intersection, trois couches de phosphate avec des teneurs de plus de 10 % ont été recoupées. Le forage BL-24-94 a révélé une intersection de 11,38 % de P₂O₅ sur 99,0 m à partir d'une profondeur de 51,0 m, y compris un intervalle de 14,56 % de P₂O₅ sur 42,7 m à partir de 89,0 m. Le trou de forage BL-24-95 a révélé une intersection de 8,90 % de P₂O₅ sur 156,0 m à partir d'une profondeur de surface de 6,0 m. (Voir Tableau 1).

Tableau 1 - Résultats des forages sur la Zone Montagne

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-85	102,0	134,0	32,0	11,54	4,28	25,80
BL-24-85	150,0	165,0	15,0	6,02	1,63	11,46
BL-24-90	6,0	90,0	84,0	10,15	2,82	21,43
<i>incluant</i>	6,0	35,0	29,0	10,95	3,09	26,07
<i>incluant</i>	54,0	90,0	36,0	12,29	3,23	21,60
BL-24-92	15,0	192,0	177,0	8,13	3,89	22,49
<i>incluant</i>	36,0	72,0	36,0	11,92	5,91	33,41
<i>incluant</i>	93,0	108,0	15,0	13,93	6,88	31,80
<i>incluant</i>	138,0	171,0	33,0	10,52	5,19	29,86
BL-24-94	51,0	150,0	99,0	11,38	3,98	25,37
<i>incluant</i>	5,0	27,0	22,0	9,62	5,14	29,73
<i>incluant</i>	89,0	131,7	42,7	14,56	4,52	26,11
BL-24-95	6,0	162,0	156,0	8,90	4,14	20,97
<i>incluant</i>	6,0	45,0	39,0	11,09	4,96	23,59
<i>incluant</i>	69,0	108,0	39,0	12,10	5,39	26,41
<i>incluant</i>	141,0	162,0	21,0	13,54	6,94	33,94
BL-24-98	18,0	33,0	15,0	4,62	2,24	12,74

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 70% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Sud

La Zone Sud a été sondée par sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 600 m. Les résultats à ce jour de la Zone Sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation en phosphate.

Le sondage BL-24-88 a recoupé 7,18 % de P₂O₅ sur 144,0 m à partir d'une profondeur de 261,0 m. Cette intersection est l'une des plus hautes concentrations de phosphate dans la Zone Sud. Le sondage BL-24-89 a recoupé 5,99 % de P₂O₅ sur 112,0 m à partir d'une profondeur de 233,0 m. Ces résultats montrent que les teneurs en phosphate semblent augmenter avec la profondeur tandis que les largeurs

restent supérieures à 100 m (voir Tableau 2).

Tableau 2 - Résultats des sondages sur la Zone Sud

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-88	172,25	180,0	7,75	6,64	5,40	36,62
BL-24-88	219,0	363,0	144,0	7,18	4,61	31,02
<i>incluant</i>	261,0	307,6	46,6	8,89	5,25	34,84
BL-24-89	52,2	58,0	5,8	5,74	3,11	20,02
BL-24-89	128,7	141,0	12,3	4,65	2,83	16,20
BL-24-89	166,0	183,0	17,0	3,70	2,14	11,10
BL-24-89	195,7	199,0	3,3	7,64	5,17	28,45
BL-24-89	233,0	345,0	112,0	5,99	4,67	25,64
BL-24-93	132,0	349,4	217,4	4,92	4,08	21,90
<i>incluant</i>	324,0	349,4	25,4	7,44	4,95	28,33

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 60% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Nord-Ouest

Le sondage BL-24-91 a recoupé 7,63 % de P₂O₅ sur 45,0 m à partir d'une profondeur de 84,0 m et le sondage BL-24-99 a recoupé 7,25 % de P₂O₅ sur 30,5 m à partir d'une profondeur de 92,0 m (voir Tableau 3). Ces résultats montrent que la zone Nord-Ouest a une largeur moyenne de 40 m avec des teneurs comprises entre 7 % et 9 % de P₂O₅.

Tableau 3 - Résultats des sondages sur la Zone Nord-Ouest

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-91	84,0	129,0	45,0	7,63	4,05	24,55
BL-24-99	92,0	122,5	30,5	7,25	4,03	24,94

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être 80% de l'intervalle de la carotte

Les paramètres techniques des sondages mentionnés dans ce communiqué de presse sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous, et leur emplacement est indiqué dans la Figure 1 ci-dessous. Une synthèse des intersections minéralisées du programme de forage de 2024 est présentée au Tableau 5.

Tableau 4 - Paramètres techniques des sondages

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-85	326970	5403759	330	-50	201	Montagne
BL-24-88	326227	5403246	125	-45	366	Sud
BL-24-89	325766	5401842	305	-45	366	Sud
BL-24-90	326884	5403904	150	-75	150	Montagne
BL-24-91	326231	5403247	330	-50	201	NO
BL-24-92	326874	5403806	150	-45	252	Montagne
BL-24-93	325558	5402120	125	-60	363	Sud
BL-24-94	326874	5403805	330	-70	225	Montagne

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-95	326784	5403749	150	-45	162	Montagne
BL-24-98	326780	5403667	305	-45	246	Montagne
BL-24-99	326174	5403277	305	-80	252	NO

Tableau 5 - Résultats des forages publiés de la campagne de forages 2024

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-22	195,0	259,0	64,50	5,80	2,94	21,04
BL-24-23	21,0	175,1	154,1	7,02	4,40	27,34
BL-24-24	61,3	190,9	129,6	5,22	3,63	22,32
BL-24-25	74,2	117,0	42,8	9,89	3,54	28,65
BL-24-26	6,9	96,0	89,1	9,44	3,92	27,59
BL-24-27	138,0	189,0	51,0	4,41	3,05	20,62
BL-24-28	73,25	152,2	78,95	5,48	4,07	24,68
BL-24-29	99,0	276,0	177,0	4,46	3,63	22,85
BL-24-30	33,0	78,65	45,65	4,28	2,97	19,83
BL-24-31	119,85	213,8	93,95	7,16	3,49	18,76
BL-24-32	159,0	228,0	69,0	5,51	3,82	24,60
BL-24-33	3,8	110,0	106,2	5,00	3,70	21,19
BL-24-34	93,0	192,0	99,0	6,34	2,74	20,09
BL-24-35	212,5	253,7	41,2	6,25	3,44	19,55
BL-24-36	234,0	342,0	108,0	6,83	4,33	28,34
BL-24-37	84,0	126,0	42,0	6,03	4,47	28,57
BL-24-39	102,0	150,0	48,0	5,51	2,20	16,64
BL-24-40	186,0	274,2	88,2	7,76	2,86	21,87
BL-24-41	96,0	141,0	45,0	5,18	3,08	17,68
BL-24-42	6,6	188,7	182,1	5,04	3,09	17,77
BL-24-43	111,0	369,0	258,0	5,41	4,33	22,19
BL-24-44	192,4	283,0	90,6	7,48	3,38	23,64
BL-24-45	22,0	60,0	38,0	7,97	3,15	20,54
BL-24-46	155,2	177,6	22,4	14,33	5,83	28,28
BL-24-47	153,0	304,0	151,0	3,89	3,36	19,51
BL-24-48	32,0	39,65	7,65	15,01	2,59	19,17
BL-24-49	72,5	105,5	33,0	8,65	3,77	24,05
BL-24-50	4,2	93,0	88,8	5,90	4,14	23,62
BL-24-51	70,0	111,0	41,0	7,72	1,88	16,09
BL-24-52	204,0	247,7	43,7	7,04	3,62	24,50
BL-24-53	70,1	132,4	62,3	9,50	4,12	28,45
BL-24-53	154,1	246,0	91,9	6,92	3,50	20,08
BL-24-54	61,1	101,1	40,0	9,18	4,80	28,16
BL-24-55	4,0	194,8	190,8	4,60	3,64	19,83
BL-24-56	6,5	99,0	92,5	11,82	5,29	30,96
BL-24-56	123,0	162,0	39,0	8,43	3,18	17,56
BL-24-57	183,9	194,0	10,1	6,58	3,86	22,58
BL-24-58	81,0	144,0	63,0	4,02	3,46	18,82
BL-24-59	6,55	59,4	52,85	12,44	5,65	33,60
BL-24-60	3,7	197,7	194,0	5,21	3,81	22,50
BL-24-61	Pas de résultats significatifs					
BL-24-62	69,0	144,65	75,65	9,97	3,66	20,71

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-63	37,7	297,0	259,3	5,21	3,80	21,65
BL-24-64	3,0	42,0	39,0	9,06	4,11	25,45
BL-24-65	144,7	162,5	17,8	10,37	5,40	31,00
BL-24-66	6,0	97,0	91,0	5,35	4,43	26,85
BL-24-67	3,0	87,0	84,0	11,85	5,09	32,49
BL-24-68	13,0	46,65	33,65	5,64	4,02	22,83
BL-24-69	29,0	65,1	36,1	9,81	3,26	22,36
BL-24-70	73,6	148,0	74,4	4,27	3,49	20,55
BL-24-71	73,3	174,9	101,6	4,76	3,52	19,60
BL-24-72	196,0	305,0	109,0	4,72	3,70	21,26
BL-24-73	195,2	366,0	170,8	5,23	4,13	22,38
BL-24-74	82,0	102,3	20,3	10,30	4,28	19,01
BL-24-75	118,2	135,0	16,8	6,01	4,34	26,65
BL-24-76	49,0	64,25	15,3	11,27	4,40	24,29
BL-24-77	174,0	360,0	186,0	4,53	3,23	19,64
BL-24-79	Pas de résultats significatifs					
BL-24-78	47,55	102,7	55,15	8,72	3,18	19,87
BL-24-80	2,4	74,55	72,15	6,59	2,37	16,23
BL-24-81	190,15	265,3	75,15	5,05	3,61	20,30
BL-24-82	6,0	83,7	77,7	11,07	3,28	18,63
BL-24-83	5,0	216,6	211,6	5,81	3,52	24,00
BL-24-84	205,9	283,0	77,1	8,41	4,14	22,75
BL-24-86	9,3	44,55	35,25	6,24	4,46	23,61
BL-24-87	173,6	198,0	24,4	7,12	5,57	28,79

Résultats du programme de forage précédent de 4 661 mètres réalisé en 2023 peuvent être consultés dans le communiqué de presse du 5 juin 2023 disponible à l'adresse suivante :
<https://firstphosphate.com/fr/begin-lamarche-2023>

Les résultats détaillés des forages de 2024 sont disponibles à :

14 mai, 2024: https://firstphosphate.com/14_mai_2024

23 avril 2024 : https://firstphosphate.com/fr/23_avril_2024

2 avril 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/drilling-2m-vein-of-massive-apatite>

19 mars 2024: <https://firstphosphate.com/fr/initial-assay-results>

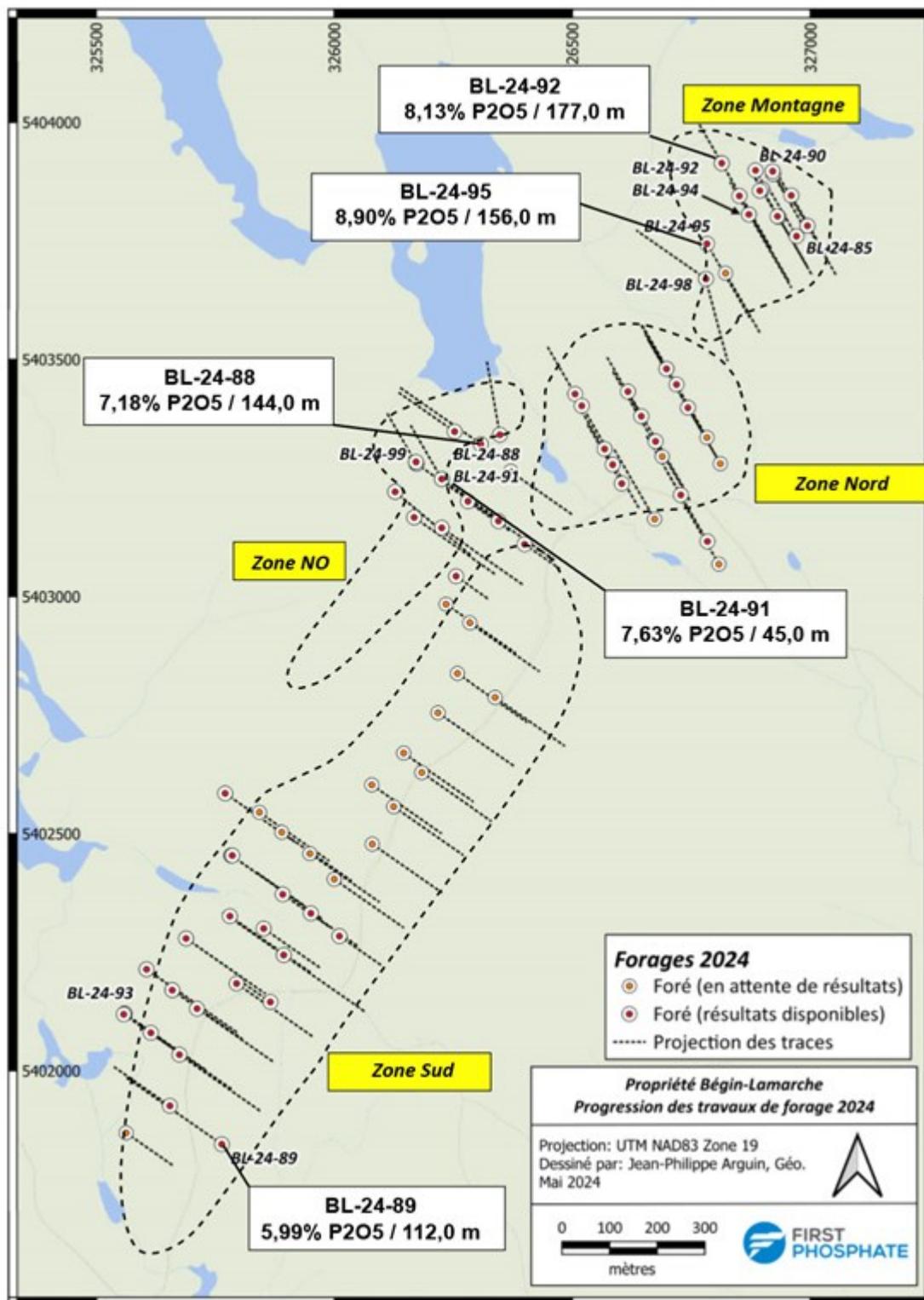


Figure 1 - Progression des sondages du projet Bégin-Lamarche

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/216045_270a06d1846939be_001full.jpg

Protocole d'assurance et de qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minière de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Le carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont

sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200 mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

Achat de claims miniers supplémentaires contre des actions

First Phosphate a conclu une entente d'achat de claims miniers avec des parties indépendantes afin d'acquérir 15 claims miniers supplémentaires dans le bloc de claims Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec. La date de clôture effective de la transaction est le 10 juillet 2024 et la compensation doit être réglée par l'émission de 200 000 actions ordinaires de la Société (les " Actions ") à un prix réputé de 0,20 \$ par action. Ces actions seront soumises à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour à compter de la clôture de la transaction, ainsi qu'à une période d'entiercement supplémentaire de 24 mois à compter de la date de clôture. Les claims nouvellement acquis sont libres de toute redevance.

Options d'achat d'actions

La Société a approuvé l'octroi de 150 000 options d'achat d'actions ordinaires de la Société (les " Options ") à une personne admissible de la Société, à un prix d'exercice de 0,40 \$ par action, avec une date d'expiration de trois ans à compter de la date d'émission. Les options sont acquises en quatre tranches (25% le 31 décembre 2024, 30 juin 2025, 31 décembre 2025 et 30 juin 2026). Les conditions des options attribuées sont conformes au plan d'options sur actions de la société approuvé par les actionnaires de la société le 25 août 2023. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention statutaire de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission, conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

Unités d'actions restreintes de la société (« RSU »)

La société a aussi attribué 175 000 unités d'actions restreintes de la société (« RSU ») à un consultant éligible de la société. Les RSU sont acquises en trois tranches (14 % le 31 août 2024 et 43 % le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025). Les unités d'actions restreintes sont soumises aux conditions du plan d'incitation à base d'actions de la société, tel qu'approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 août 2023. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode (« MAC ») pour

l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP en Amérique du Nord qui recherchent le LFP CAM de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des

programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/216045>